

Distr.
GENERALE

CAT/C/SR.137-153/Corrigendum
20 avril 1994

FRANÇAIS

COMITÉ CONTRE LA TORTURE

Dixième session

COMPTE RENDUS ANALYTIQUES DES 137^{ème} A 153^{ème} SÉANCES
tenues au Palais des Nations, à Genève,
du 19 au 30 avril 1993

Rectificatif

SÉANCES PUBLIQUES

On trouvera dans le présent document les rectifications applicables au texte français qui ont été apportées par les participants et le secrétariat aux comptes rendus analytiques des séances publiques tenues par le Comité contre la torture à sa dixième session (CAT/C/SR.137, 139, 140, 141, 142, 142/Add.2, 143, 143/Add.2, 144, 144/Add.2, 145, 145/Add.2, 146, 146/Add.2, 146/Add.4, 147/Add.1, 148, 151, 152 et 153).

Le Comité contre la torture a également tenu 14 séances privées dont les comptes rendus analytiques (CAT/C/SR.137/Add.1, 138, 139/Add.1, 140/Add.1, 142/Add.1, 143/Add.1, 144/Add.1, 145/Add.1, 146/Add.1, 146/Add.3, 147, 148/Add.1, 149 et 150) ont fait l'objet d'une distribution restreinte. Les rectifications apportées aux comptes rendus analytiques de ces séances privées figurent dans le document CAT/C/SR.137-153/Corrigendum/Add.1, qui fait aussi l'objet d'une distribution restreinte.

Les comptes rendus analytiques des séances du Comité au cours de sa dixième session seront tenus pour définitifs dès la publication des rectificatifs CAT/C/SR.137-153/Corrigendum et Add.1.

137ème séance (première partie)

Paragraphe 12

Remplacer le texte par ce qui suit :

12. Sur la proposition du Président, il est convenu que M. El Ibrashi fera rapport au Comité au sujet des travaux de cette réunion lors de la séance du lendemain matin.

Après le paragraphe 12, remplacer le texte par ce qui suit :

La première partie (publique) de la séance prend fin à 11 heures.

140ème séance (première partie)

Paragraphe 18

Détacher la dernière phrase pour en faire le paragraphe 19 et renuméroter en conséquence les paragraphes suivants.

146ème séance (cinquième partie)

Paragraphe 2, dernier alinéa des conclusions

Deuxième ligne : après République insérer populaire.
